



Cabinet de la Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires
et de la Ruralité

Paris, le mardi 26 mai 2015

Seul le prononcé fait foi

DISCOURS de Sylvia PINEL

Lancement du nouveau cadre de référence du bâtiment durable

Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureuse de conclure aujourd'hui cette conférence de lancement du nouveau cadre de référence du bâtiment durable, élaboré par l'association HQE et je vous remercie pour votre invitation.

Avec ce nouveau cadre de référence, l'Association HQE continue, bientôt 20 ans après le lancement des 14 cibles de la démarche HQE, de porter les ambitions du développement durable dans le secteur du bâtiment, en France comme à l'international.

Il est d'ailleurs décliné dans la certification HQE, qui constitue une référence incontournable, en se positionnant à la 2nde place des certifications les plus utilisées dans le monde, sur des bâtiments en construction, en rénovation ou en exploitation.

Il renouvelle également cette vision d'anticipation des attentes de nos concitoyens en matière d'habitat, pour permettre à la filière de mieux s'y préparer.

C'est donc un atout stratégique pour renforcer l'ambition environnementale et la qualité des projets urbains dans le monde, et favoriser notre offre française en matière de bâtiment, et plus largement, de ville durable.

En effet, il ne propose pas une approche seulement technique et environnementale du bâtiment performant, mais plutôt une conception globale qui conjugue des exigences, parfois contradictoires : la qualité d'usage d'abord, l'excellence

technique et la performance environnementale bien sûr, mais aussi une stricte maîtrise des coûts.

Avec ce nouveau cadre de référence, l'association HQE offre ainsi à la filière de la construction le support d'un dialogue commun renouvelé.

En témoigne l'élaboration de ce document qui, depuis 1 an, réunit les maîtres d'ouvrage, publics et privés, la maîtrise d'œuvre, les opérateurs de qualification, les entreprises, les différentes industries liées au bâtiment, mais aussi les usagers.

Ce travail collaboratif permet de croiser les points de vue et d'embrasser la complexité de ce que doit être un « bâtiment durable », qui ne saurait se résumer à un « objet uniquement technique ».

Tous les segments de la chaîne de la construction sont concernés, puisque c'est sur l'ensemble des métiers qu'il faut agir pour parvenir à cet objectif de durabilité dans le bâtiment.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle règle ni d'un nouveau dogme, mais bien d'un cadre pour la réflexion et pour l'action. Les professionnels doivent ainsi s'en emparer et l'adapter à la spécificité de leur métier ou du territoire. La performance environnementale du bâtiment ne se conçoit pas à l'identique à Strasbourg ou à Toulouse.

C'est donc un socle commun de principe et d'objectifs que nous lançons aujourd'hui, que chacun pourra ensuite adapter aux problématiques qui sont les siennes.

La démarche que propose votre association à travers ce cadre de référence s'inscrit parfaitement dans les objectifs que le gouvernement porte en matière de construction.

Vous le savez, nous avons fait de la relance de la construction l'une de nos priorités en engageant des actions de court et long terme.

Dans un premier temps, notre ambition est de relancer la commande et de rassurer les investisseurs pour susciter l'émergence de projets.

Avec le plan de relance que nous avons lancé, nous avons pris de très nombreuses mesures : simplification des normes, assouplissement des dispositifs d'investissement locatif, mesures fiscales fortes en faveur des quartiers de la politique de la ville (avec une TVA à 5,5%) ou des territoires moins denses (extension du PTZ).

Les récents chiffres, présentés par les professionnels en fin de semaine dernière nous montrent que notre action produit ses premiers effets : les ventes au premier trimestre sont effectivement à la hausse, à la fois dans le collectif et en maisons individuelles.

Nous devons poursuivre et amplifier nos efforts.

Ma conviction est que seule une action résolue sur le développement de l'offre contribuera à enrayer la crise du logement qui sévit depuis de trop nombreuses années dans notre pays.

Mais pour favoriser un renouveau et une croissance de la filière, il nous faut aussi travailler sur le long terme, comme y invite ce nouveau cadre de référence.

Deux défis majeurs sont à relever : la transition numérique et la transition écologique.

Nous devons faire le pari de l'innovation pour améliorer la qualité de vie des résidents et l'excellence technique de nos bâtiments, tout en maîtrisant les coûts et le numérique peut y contribuer.

C'est pourquoi j'ai annoncé en décembre dernier un Plan pour la transition numérique du bâtiment, et j'ai souhaité y consacrer 20 millions d'euros du Fonds de compensation de l'Assurance Construction (FCAC).

Car je suis convaincue du potentiel d'innovation de cette filière par le numérique.

Que ce soit en matière de création de matériaux, de conception de nouvelles formes architecturales, de modes innovants de coordination lors de la construction ou encore de modalités d'évaluation et de contrôle au long du cycle de vie du bâtiment.

Grâce à cet outil, l'imagination des concepteurs n'a plus de limites. La maquette numérique permettra par exemple de passer de l'échelle du bâtiment à celle de la ville avec plus de facilité et de pertinence, et ainsi de mieux penser l'interaction du bâtiment dans son territoire.

Enfin, et surtout, l'innovation est vecteur de qualité, et le BIM peut favoriser une meilleure coordination des entreprises en phase de construction, en assurant la traçabilité des produits et matériaux mis en œuvre, mais plus encore, elle peut améliorer la gestion du bâtiment une fois livré.

Le numérique est un outil indispensable pour créer des bâtiments à faible impact sur l'environnement et il doit donc nous permettre de construire mieux, en poursuivant les ambitions énergétiques et écologiques que nous nous sommes fixées, et de construire différemment, en respectant les besoins et le cadre de vie des habitants présents.

Le Plan que j'ai mis en place s'accompagnera de changements réglementaires apportés par le projet de loi sur la transition énergétique et la croissance verte.

Très concrètement, la mise en place, dès 2017, du carnet d'entretien des bâtiments neufs préfigurerait ainsi les attentes en matière de maquette numérique, et permettrait d'améliorer en continu les performances du bâtiment, qui constitue l'une des priorités de votre nouveau cadre de référence.

En parallèle, il nous faut accompagner la filière dans la transition énergétique.

En rénovation d'abord, le chantier qui s'annonce dans ce domaine place très haut le niveau d'ambition et d'exigence, avec un volume de 500 000 logements rénovés par an.

En construction neuve ensuite, où le seul critère de la consommation énergétique doit s'élargir à l'ensemble des impacts environnementaux, sur toute la vie du bâtiment, nous devons nous rapprocher du niveau Bâtiment à Energie Positive et à Haute Performance Environnementale.

La transition énergétique du bâtiment doit être une chance pour la filière, puisqu'elle est source de croissance et d'emploi.

Il est donc important d'anticiper dès maintenant les exigences à venir pour préserver la compétitivité des entreprises françaises.

C'est pourquoi j'ai lancé, en lien avec la Ministre de l'Ecologie et avec l'ensemble des acteurs de la construction, une démarche sur l'affichage environnemental des bâtiments.

Je souhaite que l'élaboration de cette étiquette environnementale soit progressive, volontaire et collaborative.

Progressive, car chaque acteur doit se fixer des objectifs ambitieux mais atteignables. Comme en matière numérique, c'est l'ensemble de la filière qui doit prendre le « tournant » de la qualité environnementale, et pas seulement les plus avancés.

Volontaire car je souhaite que les acteurs adhèrent à la démarche et se l'approprient. Il serait vain d'imposer une réglementation environnementale du bâtiment mal préparée et mal assumée.

Enfin collaborative, car je veux m'appuyer sur l'intelligence de chacun. Mes services animent actuellement plusieurs groupes de travail, et les professionnels nous aident à définir le référentiel du bâtiment à énergie positive et à haute performance environnementale, sur la base des premiers retours d'expérience.

L'association HQE est un partenaire de première importance pour mon ministère, en faisant de ce thème un axe structurant de votre nouveau cadre de référence.

L'expérimentation « HQE performance » que vous avez menée en 2012-2013 a d'ores et déjà permis d'évaluer les impacts environnementaux sur plus de 130 bâtiments. Les conclusions de cette étude enrichiront les discussions des groupes de travail sur l'étiquette environnementale.

Et je compte sur votre engagement auprès de mes services pour préparer le secteur de la construction à ces différentes évolutions.

Je compte aussi sur votre association pour être un relai auprès de l'ensemble des parties prenantes, au service de son déploiement.

Nous ne réussirons les paris de la transition numérique et énergétique du bâtiment qu'avec l'adhésion de l'ensemble des acteurs de la filière « bâtiment ».

C'est pourquoi j'ai lancé un Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique, le PACTE, dont j'ai confié la présidence à Sabine Basili, vice-présidente de la CAPEB.

Notre ambition est d'accompagner la montée en compétences des acteurs, pour réussir la transition énergétique, et favoriser la construction et la rénovation de bâtiments de qualité, confortables et performants.

Cela passe par la promotion de l'innovation, et la mise à disposition des professionnels d'outils modernes, adaptés à leur pratique, mais aussi le partage des évolutions techniques et technologiques entre les acteurs.

Pour mener à bien ce programme, nous lui consacrons 30 millions d'euros et une feuille de route opérationnelle décline d'ores et déjà des actions concrètes, comme l'élaboration de calepins de chantier numériques, ou le développement d'outils de mesure de la performance intrinsèque des bâtiments.

Cet élan doit aussi être porté par des dynamiques locales. Je lancerai dès le mois prochain un appel à projet à destination des territoires, et notamment des régions, afin de soutenir toutes les initiatives, à toutes les échelles de chantiers et de projets.

Dépasser le cloisonnement des métiers pour développer une approche globale de l'acte de construire : c'est ce à quoi invite votre nouveau cadre de référence et c'est primordial pour accroître la qualité de nos constructions, sans dérive des coûts.

Pour conclure, je tiens à vous redire que me réjouis du lancement de ce nouveau cadre de référence, qui privilégie la qualité d'usage du bâti, et va favoriser une réflexion globale sur le bâtiment durable, et son avenir dans chacun des territoires.

Anticiper, partager les expériences et promouvoir la performance : voilà le triptyque qui fait la force et la légitimité de votre association.

Je lui souhaite une notoriété et une longévité aussi importante que celle de la démarche HQE qui l'a précédé.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi